

## DECISION DU MAIRE

### Signature d'un contrat de cession avec LES VIBRANTS DÉFRICHEURS pour la tenue d'un concert le vendredi 3 mars 2023 et d'une master class le samedi 4 mars 2023

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 1111-4 du Code de la Commande publique,

Vu l'article L.2122-1 du Code la Commande publique,

Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,

.Vu la délibération du Conseil municipal n°13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,

Vu la délibération du Conseil municipal n°15 du 19 février 2022 portant élection de M. TIMON, en qualité de troisième Adjoint

Vu la délibération du Conseil municipal n°101-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1 de l'arrêté du Maire n°97-2022 du 19 février 2022 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Julien TIMON, 3<sup>e</sup> adjoint au maire en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

**Considérant** la tenue du concert de « Papanosh\_A very Big Lunch » organisé le vendredi 3 mars 2023 à 21h dans la salle L'ECHO de L'École de Musique de Pont-Audemer

**Considérant** la tenue d'une Master Class encadrée par 4 musiciens organisée le samedi 4 mars 2023 à L'École de Musique de Pont-Audemer

**DECIDE** de signer un contrat de cession avec Les Vibrants Défricheurs domiciliée : 171 rue Vincent Auriol – 76300 Sotteville-Lès-Rouen, représentée par Monsieur Marc HAMANDJIAN en sa qualité de Président pour la somme totale de 1500.00€ (Mille cinq-cents euros) TTC

Le règlement se fera par chèque sur présentation de facture

Publié le 16/02/2023

Accusé de réception en préfecture  
027-200077329-20230207-44-AU  
Date de télétransmission : 16/02/2023  
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Fait à PONT- AUDEMER, le 7 février 2023

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON

Troisième Adjoint en charge de la culture,  
du patrimoine, du tourisme et de l'animation.

